

---

**ASSOCIATION DES CITES  
DU SECOURS CATHOLIQUE**

Siège Social : 72 rue Orfila  
75020 PARIS

---

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2009

EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2009



**LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS**

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

23, rue du Clos d'Orléans  
F 94120 Fontenay sous Bois  
Tél. 33 1 48 73 69 91 - Fax 33 1 48 75 40 43  
[www.jegard.com](http://www.jegard.com) - [bienvenue@jegard.com](mailto:bienvenue@jegard.com)

**ASSOCIATION DES CITES  
DU SECOURS CATHOLIQUE**  
Siège Social : 72 rue Orfila – 75020 PARIS  
SIRET : 35330523800092

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2009**  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

**Aux Membres de l'Assemblée Générale,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration le 28 avril 2009. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ils sont la sommation de l'ensemble des opérations de vos établissements.

- Le bilan se totalise à 44.700.967,91 € et fait ressortir un excédent de 785.866,33 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 46.083.310,83 € et en produits à 46.869.177,16 €.

## 1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus :

Nous attirons votre attention sur :

- Le point exposé à la note N°1 point 6 – A page 4/8 et page 15 de l'annexe détaille la quote-part du résultat de l'exercice relatif aux résultats des activités sous contrôle de tiers financeurs. Ces résultats ont un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Par ailleurs nous vous précisons que nos contrôles ne s'étendent pas aux comptes administratifs présentés aux administrations de contrôle des différents établissements (et services) et ne concernent pas le bilan et le compte de résultat de chaque établissement.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons été conduits à examiner les modalités définitives d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des établissements (et services) de l'association.

La page 14 de l'annexe récapitule des conditions définitives d'affectation du résultat de l'exercice précédent (ou des exercices précédents).



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

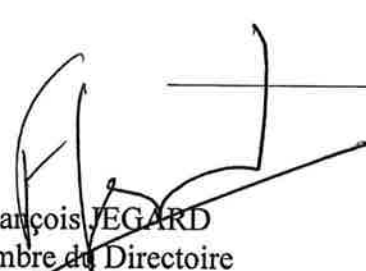
Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 18 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

**Léo JEGARD & ASSOCIES**



François JEGARD  
Membre du Directoire  
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 4 : BILAN PROPRE D'UN ETABLISSEMENT SOCIAL OU MEDICO-SOCIAL GERE PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVE

<b>PASSIF</b>		<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise		12 140 118.85	12 986 245.24
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs		5 987 761.97	5 987 761.97
Subvention d'investissement sur biens renouvelables			
<b>Réserves</b>			
Excédents affectés à l'investissement		2 310 638.06	2 204 512.79
Réserve de compensation		341 995.24	238 800.17
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		1 275 110.60	1 275 110.60
Autres réserves		42 744.59	42 744.59
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-231 374.41	16 457.97
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		-1 791 788.34	-1 017 194.77
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		838 217.26	508 907.03
Dépenses non opposables au tiers financeurs		-404 172.46	-165 504.64
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		785 866.33	-934 123.40
Résultat provisoire de l'exercice (excédent ou déficit)			
Résultat provisoire de l'exercice N-1 (excédent ou déficit)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		2 416 879.29	410 766.82
<b>Provisions réglementées</b>			
Couverture du besoin en fonds de roulement		22 124.77	22 124.77
Amort. dérogatoires & prov. pour renouvellement immobilisations		22 704.94	22 704.94
Réserves des plus-values nettes d'actif		3 328 974.81	3 254 766.32
Droit des propriétaires			
<b>TOTAL I</b>		<b>27 085 801.50</b>	<b>24 854 080.40</b>
<b>Comptes de liaison</b>			
<b>TOTAL II</b>			
Provisions pour Risques		696 583.45	688 791.73
Provisions pour Charges		875 513.68	713 513.19
Fonds Dédiés		649 668.33	531 470.86
<b>TOTAL III</b>		<b>2 221 765.46</b>	<b>1 933 775.78</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		7 467 826.97	5 004 023.30
Emprunts et dettes financières divers (3)		250 431.79	196 708.34
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		29 555.90	51 288.54
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)		2 163 691.32	1 762 451.35
Dettes sociales et fiscales		4 841 355.29	3 550 406.47
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		264 407.42	1 154 966.49
Autres dettes (5)		244 686.33	761 749.77
Produits constatés d'avance		131 445.93	158 600.44
<b>TOTAL IV</b>		<b>15 393 400.95</b>	<b>12 640 194.70</b>
Écart de conversion (passif)	<b>TOTAL V</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>44 700 967.91</b>	<b>39 428 050.88</b>
(1) Dont comptes 1201 : 785 866.33 et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. 368 728.28 (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement. 208 115.19 (4) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an 2 163 691.32 (6) Dont fonds des majeurs protégés & tutelles aux prestations sociales			



	31/12/2009	31/12/2008
	Montant Net	Montant Net
<b>TOTAL 5</b>	<b>49 612.93</b>	<b>215 579.68</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	151 896.80	34 911.94
Différences négatives de charge	134.38	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL 6</b>	<b>152 031.18</b>	<b>34 911.94</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (5-6)</b>	<b>-102 418.25</b>	<b>180 667.74</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1-2+3-4+5-6)</b>	<b>299 207.75</b>	<b>-789 764.18</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	749 299.01	156 060.84
Sur opérations en capital	189 902.37	267 223.72
Reprises sur provisions et transferts de charges	991.78	18 249.71
<b>TOTAL 7</b>	<b>940 193.16</b>	<b>441 534.27</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	149 750.47	87 111.27
Sur opérations en capital	34 369.79	74 885.70
Dotations aux amortissements et provisions	151 216.85	424 397.64
<b>TOTAL 8</b>	<b>335 337.11</b>	<b>586 394.61</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)</b>	<b>604 856.05</b>	<b>-144 860.34</b>
Total des produits (1+3+5+7)	46 848 197.19	41 713 638.06
Total des charges (2+4+6+8)	45 944 133.39	42 648 262.58
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>904 063.80</b>	<b>-934 624.52</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	20 979.97	24 739.91
- Engagements à réaliser sur ressources affectée	139 177.44	24 238.79
<b>Excédent ou Déficit</b>	<b>785 866.33</b>	<b>-934 123.40</b>